



Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE



Séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Lachute

Date : Lundi le 15 novembre 2021 à 19 heures.

Endroit : Salle du Conseil, Hôtel de Ville, Lachute

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Rapport de la présidente d'élection
4. Adresse de circonstance des élus municipaux à l'occasion de cette première séance publique du Conseil municipal à la suite du scrutin du 7 novembre 2021
5. Consultations écrites
 - 5.1. Demandes de dérogations mineures :
 - 5.1.1. Pour le lot 4 640 307 du cadastre du Québec, route Principale, dans la zone Ag-508
 - 5.1.2. Pour le lot 4 243 769 du cadastre du Québec, 164, chemin des Cerfs, dans la zone Fh-506-2
 - 5.1.3. Pour le lot 6 293 906 du cadastre du Québec, 131, rue Saint-Exupery, dans la zone Ha-226-2
 - 5.1.4. Pour le lot 2 624 180 du cadastre du Québec, 133, boulevard Richelieu, dans la zone Ha-226
6. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil tenue au cours du mois d'octobre 2021 :
 - 6.1. Séance ordinaire du 4 octobre 2021
7. Résumé de la correspondance d'intérêt public
8. Période d'informations et de questions
9. Administration générale :
 - 9.1. Rapport du directeur général selon l'article 10.2 du Règlement sur la gestion contractuelle
 - 9.2. Désignation d'un maire suppléant
 - 9.3. Nomination des membres et délégués du Conseil sur différents comités et organismes
 - 9.4. Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels - Délégation en vertu de l'article 8
 - 9.5. Dépôt et accusé de réception du formulaire de déclaration des intérêts pécuniaires d'un membre du Conseil - Madame Guylaine Cyr-Desforges

**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**



9.6. Résolution d'intention pour la collaboration à l'établissement d'une nouvelle école primaire sur le territoire de la Ville de Lachute

9.7. Octroi de contributions financières

10. Trésorerie :

10.1. Dépôt par la directrice, Service des finances et trésorière du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier de la Ville terminé le 31 décembre 2020

10.2. Rapport du maire aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe

10.3. Résolution relative à la diffusion des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe

10.4. Financement d'emprunts municipaux pour divers règlements : Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 7 585 000 \$ qui sera réalisé le 25 novembre 2021

10.5. Adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques

10.6. Autorisation de signature des chèques et effets bancaires - Trésorière adjointe

10.7. Autorisation de signature des chèques et effets bancaires - Membres du Conseil

10.8. Comptes à payer – Fonds d'administration et fonds d'immobilisations : Approbation des listes des comptes à payer en date du 15 novembre 2021

11. Greffe :

11.1. Demande au ministre de la Justice de désigner des élus à titre de célébrants compétents pour célébrer des mariages et des unions civiles

12. Réglementation :

12.1. Adoption d'un règlement décrétant un emprunt et une dépense de 1 000 000 \$ pour le remplacement de conduites pluviales sur des terrains privés entre les avenues d'Argenteuil et de Lorraine jusqu'au cours d'eau Walker

12.2. Règlement omnibus amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin de modifier certaines dispositions des articles 4.2.4, 4.2.8 et 4.2.10 ainsi que de modifier la grille des spécifications de la zone In-518-1

12.2.1. Avis de motion

12.2.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

12.3. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'ajouter l'article 4.9 bâtiment temporaire de type classe modulaire

12.3.1. Avis de motion

12.3.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

12.4. Amendement du règlement de construction numéro 2013-741 afin de modifier l'article 2.4.1

12.4.1. Avis de motion



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

12.4.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

12.5. Amendement du règlement sur les usages conditionnels numéro 2013-745 afin de prévoir les dispositions pour les minis-entrepôts

12.5.1. Avis de motion

12.5.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

13. Ressources humaines :

13.1. Dépôt du rapport aux membres du Conseil municipal concernant l'embauche de personnel temporaire - Service des travaux publics et Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

13.2. Mise en disponibilité pour l'achat d'équipement informatique - Tablettes Microsoft Surface Laptop Studio

13.3. Autorisation de signer la lettre d'entente SL2188_2021-07 entre le Syndicat canadien de la fonction publique – section locale 2188 cols blancs et la Ville de Lachute

13.4. Autorisation de signer la lettre d'entente SL2188_2021-08 entre le Syndicat canadien de la fonction publique – section locale 2188 cols blancs et la Ville de Lachute

13.5. Autorisation de signer la lettre d'entente SL2188_2021-09 entre le Syndicat canadien de la fonction publique – section locale 2188 cols blancs et la Ville de Lachute

13.6. Nomination au poste de préposée à l'horticulture (Changement de statut)

14. Travaux publics / Génie :

14.1. Adjudication du contrat pour les services de levée et de transport des matières résiduelles pour conteneurs transroulier 40 verges

14.2. Adjudication du contrat pour les services de collecte et de transport des matières résiduelles pour conteneurs à chargement avant

14.3. Adjudication du contrat pour les services de collecte et de transport des matières résiduelles pour les bacs roulants et les conteneurs à chargement arrière

14.4. Approbation de la programmation révisée de travaux dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023

14.5. Approbation pour des travaux supplémentaires en lien avec la réfection du pavage sur le chemin Laurin et le remplacement de ponceaux - RE 2020-831

14.6. Rejet des soumissions concernant les services professionnels d'ingénierie pour des travaux de réfection de chambres d'aqueduc

14.7. Mandat de services professionnels pour une étude d'opportunité de l'avenue Bethany entre le boulevard Tessier et la rue du Carrefour

14.8. Approbation d'honoraires professionnels en architecture additionnels pour la coordination et la surveillance des travaux de réfection des toitures de l'église Unie de Lachute - Avis de changement n° 1

**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**



- 14.9.** Approbation pour des travaux supplémentaires en lien avec la fourniture et l'installation d'un système de filtration biologique à l'usine Dunany - RE 2017-793 - AC-014
- 14.10.** Autorisation et confirmation - conformité des travaux pour le remplacement des conduites pluviales entre l'avenue de Lorraine et le cours d'eau Walker sur un terrain privé de l'avenue d'Argenteuil
- 14.11.** Approbation du rapport des travaux dans le cadre du TAPU en lien avec les travaux d'aménagement de sentiers multifonctionnels et de pistes cyclables (RE2020-835)
- 14.12.** Approbation pour des travaux supplémentaires en lien avec les travaux de nettoyage et inspections télévisées du réseau d'égout 2021
- 15.** Sécurité publique / Sécurité incendie :
- 15.1.** Dépôt du rapport mensuel du directeur du Service de la sécurité incendie pour le mois de septembre 2021
- 16.** Urbanisme :
- 16.1.** Dépôt du rapport des permis et inspections du mois de septembre 2021
- 16.2.** Adoption du procès-verbal de la séance régulière du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 13 octobre 2021
- 16.3.** Vente d'un terrain à Gestion Jason Bérubé inc. – lot 2 614 719 du cadastre du Québec
- 17.** Loisirs :
- 17.1.** Approbation pour des travaux supplémentaires en lien avec les travaux de réaménagement du parc Richelieu
- 17.2.** Autorisation à signer une entente pour l'implantation de sentiers de marche et de raquette sur le site du Club de Golf Lachute
- 18.** Affaires diverses :
- 19.** Deuxième période de questions
- 20.** Levée de la séance



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

Présents sur place :

Le maire Monsieur Bernard Bigras-Denis, Mesdames les conseillères Guylaine Cyr-Desforges, Virginie Filiatrault, Aline Gravel, Messieurs les conseillers, Christian David, Hugo Lajoie et Gaétan Larose, formant le Conseil municipal, sous la présidence du maire, ainsi que Monsieur Benoît Gravel, directeur général, et M^e Lynda-Ann Murray, directrice des affaires juridiques et greffière de la Ville.

1. Ouverture de la séance

Le maire déclare la séance régulièrement ouverte.

2. Adoption de l'ordre du jour

VU la présentation de l'ordre du jour tel que pré-adressé et transmis à tous les membres du Conseil aux fins de la présente séance; il est :

410-11-2021

Proposé par Madame la conseillère Aline Gravel appuyé par Madame la conseillère Virginie Filiatrault et résolu

Que l'ordre du jour proposé soit adopté avec les modifications suivantes :

Les points 12.5, 14.3 et 17.2 sont retirés.

-Adopté

3. Rapport de la présidente d'élection

ÉLECTION MUNICIPALE 2021

RAPPORT

Lachute, le 15 novembre 2021

Monsieur le Maire,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

J'ai l'honneur de vous faire rapport de l'élection municipale de 2021.

La Commission de la représentation électorale du Québec a accepté la reconduction de la division en districts électoraux du territoire de la Ville de Lachute dans une décision rendue le 26 mars 2020. Nous avons fait valoir que les conditions pour maintenir la division établie par le règlement 2016-785 étaient remplies, ce que la Commission a accepté. La délimitation des districts pour l'élection de 2021 est donc demeurée la même que pour l'élection de 2017.

**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**



L'organisation de l'élection 2021 s'est fait selon la méthode traditionnelle dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, ce qui a nécessité l'embauche de plus de personnel et la réservation de plus de lieux de votation.

À la séance du 1er juin 2009, le Conseil municipal a adopté une résolution prévoyant que tout électeur non domicilié peut, sur demande écrite, exercer son droit de vote par correspondance. Ce faisant, il nous demandait de mettre en place les procédures nécessaires à l'expression de ce vote. Il est à noter que cette résolution demeure en place pour les prochains événements électoraux que cela soit une élection partielle, un référendum ou la prochaine élection générale, et cela tant que le Conseil ne la retire pas. Afin d'informer les électeurs concernés de cette possibilité, un envoi postal à toutes les adresses a été effectué avec les comptes de taxes en janvier 2021.

A la séance du 7 juin 2021, le Conseil municipal a adopté la résolution 199-06-2021 prévoyant également que tout électeur domicilié âgé de 70 ans ou plus le jour du scrutin, peut exercer son droit de vote par correspondance. Ce faisant, il nous demandait de mettre en place les procédures nécessaires à l'expression de ce vote. Cette résolution n'a été valide que pour l'élection municipale du 7 novembre 2021 ou pour tout recommencement pouvant en découler.

Le vote par correspondance fut également possible pour les électrices et les électeurs suivants :

- o Domicilié(e) dans un établissement de santé admissible;
- o Incapable de se déplacer pour des raisons de santé ou une proche aidante ou un proche aidant domicilié à la même adresse qu'une telle personne;
- o Entre le dimanche 17 octobre 2021 et le mercredi 27 octobre 2021, doit respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, car il :
 - est de retour d'un voyage à l'étranger depuis moins de 14 jours;
 - a reçu un diagnostic de COVID-19 et est toujours considéré(e) comme porteur(-teuse) de la maladie;
 - présente des symptômes de COVID-19;
 - a été en contact avec un cas soupçonné, probable ou confirmé de COVID-19 depuis moins de 14 jours;
 - est en attente d'un résultat de test de COVID-19.



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

L'organisation d'une élection nécessite la planification et la réalisation de nombreuses activités. En plus des communications avec tous les intervenants, du Directeur général des élections du Québec (Élections Québec) à l'électeur, les candidats et les médias, la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités détermine diverses étapes obligatoires. Voici l'essentiel des tâches accomplies dans le cadre de l'élection municipale au cours de l'année 2021.

11 janvier	Octroi d'un contrat à Innovision + pour la confection et le traitement de la liste électorale, la commission de révision informatisée et la préparation et l'expédition des avis d'inscription aux électeurs;
Fin janvier	Envoi d'informations et formulaires de procuration et d'inscription sur la liste électorale aux propriétaires non domiciliés avec les comptes de taxes;
Février au 23 octobre	Réception et vérification de demandes d'inscription et des procurations des électeurs non domiciliés;
Mai et Août	Formation du secrétaire et de la présidente d'élection;
Juin, juillet et septembre	Publication d'avis de recrutement du personnel électoral;
Juillet	Préparation et transmission d'un avis au personnel de la Ville de Lachute concernant l'interdiction de travail partisan;
Avril, Septembre et octobre	Assermentation et affichage de la liste du personnel électoral (cet affichage a été mis à jour au fur et à mesure de la nomination du personnel électoral);
Juillet, août, septembre et octobre	Visites et réservations des salles, planification des aménagements, contacts avec les responsables et concierges, élaboration de la liste des équipements requis et location de ceux-ci;
3 septembre	Publication de l'avis public d'élection;
3 septembre	Publication de l'avis aux électeurs non domiciliés;
7 septembre	Révision et adoption d'une nouvelle tarification pour le personnel électoral;
Semaine du 7 septembre	Préparation des documents d'information pour les personnes désirant se porter candidates à l'élection;
13 septembre	Commande des bulletins de vote;
15 septembre	Réception de la liste des électeurs domiciliés dressée par le Directeur général des élections (Élections Québec);
17 septembre au 1 ^{er} octobre	Période de réception des déclarations de candidature aux sept postes électifs;
4 octobre	Dépôt de la liste électorale;
6 et 7 octobre	Distribution des copies des listes déposées aux candidats et au parti politique autorisé;



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

1 ^{er} octobre	Proclamation de la candidate dans le district 5 élue sans opposition
Semaine du 4 octobre	Expédition des avis d'inscription sur la liste électorale à toutes les adresses de la Ville;
6 octobre	Rencontre avec les candidats indépendants autorisé et les représentants du parti politique autorisé pour les informer des règles applicables à la poursuite du processus;
Semaines du 7 septembre et 10 octobre	Visites des centres de santé et RPA pour informations aux responsables et publiciser le vote par correspondance;
14 octobre	Formation du personnel de la Commission de révision de la liste électorale;
8 octobre	Publication de l'avis de révision de la liste électorale;
8 octobre	Publication de l'avis de scrutin;
13 octobre 2021	Assermentation de la conseillère du district 5 élue sans opposition
20, 22 et 23 octobre	Sessions de la Commission de révision de la liste électorale;
25 octobre	Entrée en vigueur de la liste électorale révisée;
Semaine du 25 octobre	Impression des relevés de changements de la liste électorale révisée et distribution aux candidats et au parti politique autorisé qui les ont demandés;
Semaines du 25 octobre et du 1 ^{er} novembre	Formation des scrutateurs, secrétaires des bureaux de vote, préposés à l'information et des PRIMO pour la tenue du vote par anticipation et la tenue du scrutin;
Semaines du 11, 18 et 25 octobre	Préparation du matériel requis pour le vote par correspondance, le vote par anticipation et le vote le jour du scrutin;
À compter du 12 octobre	Transmission des trousseaux comprenant les bulletins de vote pour le vote par correspondance;
30 et 31 octobre	Tenue du vote par anticipation;
Semaine du 1 ^{er} novembre	Préparation du matériel nécessaire à la tenue du scrutin;
Semaine 1 ^{er} novembre	Préparation du matériel nécessaire pour le vote par correspondance;
29 octobre et 5 novembre	Traitement des enveloppes reçues pour le vote par correspondance;
7 novembre	Tenue du scrutin et dépouillement du vote;
7 novembre	Recensement officiel des votes;
7 et 8 novembre	Diffusion des résultats officiels aux différents médias locaux, régionaux et nationaux et sur les réseaux sociaux;



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

Semaines du 8 et du 15 novembre	Préparation de la rémunération du personnel électoral – Mise en ordre de la documentation et du matériel électoral – Paiement des dépenses;
12 novembre	Proclamation des candidats élus, sauf pour la candidate du district 5 ayant déjà été proclamée le 1 ^{er} octobre 2021.

À 16 h 30, le 1^{er} octobre 2021, j'avais accepté les déclarations de candidature suivantes, par ordre alphabétique pour chaque poste électif :

Candidats au poste de maire

Noms	Partis politiques
Bernard Bigras-Denis	Équipe Vision Lachute
Carl Péloquin	

Candidats aux postes de conseiller

Districts	Noms	Partis politiques
District numéro 1	Aline Gravel	Équipe vision Lachute
	Mélanie Lajoie	
	Daniel Mayer	
District numéro 2	Virginie Filiatrault	Équipe vision Lachute
	Serge Lachance	
District numéro 3	Christian David	Équipe vision Lachute
	Denis Richer	
District numéro 4	Alain Lanoue	
	Gaétan Larose	Équipe vision Lachute
	Manon Villeneuve	
District numéro 5	Guylaine Cyr-Desforges	Équipe vision Lachute
District numéro 6	Denis (T-O) Laberge	
	Hugo Lajoie	Équipe vision Lachute

J'ai alors déclaré qu'il y aurait scrutin au poste de maire et à cinq postes de conseiller. J'ai proclamé la candidate dans le district numéro 5, madame Guylaine Cyr-Desforges, élue sans opposition et j'ai procédé à son assermentation le 13 octobre suivant. J'ai donné avis public que le scrutin serait tenu comme suit :

Les bureaux de vote par anticipation seront ouverts à la date, aux heures et aux lieux ci-dessous indiqués :

**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**



VOTE PAR ANTICIPATION			
Samedi le 30 octobre et dimanche le 31 octobre 2021			
9h30 à 20h			
Districts	Sections de vote	Endroit	Adresse
1 et 6	1 à 4	École l'Oasis	80, rue Hammond
	22 à 26		
2, 3, 4 et 5	5 à 21	Polyvalente Lavigne (entrée quai des autobus)	452, avenue d'Argenteuil

Les bureaux de vote le jour du scrutin seront ouverts à la date, aux heures et aux lieux ci-dessous indiqués :

SCRUTIN			
Dimanche 7 novembre 2021			
9h30 à 20h			
Districts	Sections de vote	Endroit	Adresse
1 et 5	1 à 4	Polyvalente Lavigne (Entrée quai des autobus)	452, avenue Argenteuil
	17 à 21		
2	5 à 8	Laurentian Elementary School	455, rue Court
3	9 à 12	École Saint- Alexandre	451, rue Grace
4	13 à 16	École Saint-Julien	190, rue Mary
6	22 à 26	École l'Oasis	80, rue Hammond

Le nombre des électeurs inscrits sur la liste électorale municipale après révision était le suivant :

District 1 : 1 820
 District 2 : 1 815
 District 3 : 1 728
 District 4 : 1 720
 District 5 : 1 967
 District 6 : 2 257

Total / Ville : 11 307

Malgré nos efforts pour informer les électeurs non domiciliés de la possibilité de voter par correspondance, seulement 42 électeurs ont fait la demande et 20 s'en sont prévalus. Le traitement des enveloppes a eu lieu les 29 octobre et 5 novembre à l'Hôtel de Ville. Le dépouillement des enveloppes contenant les



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

bulletins du vote par correspondance a eu lieu à la bibliothèque le 7 novembre à 18h.

Quant aux autres catégories d'électeurs admissibles au vote par correspondance, 1 électeur a voté en raison du fait qu'il était incapable de se déplacer, 65 électeurs des établissements habituellement admissibles au vote itinérant ont voté sur un total de 88 demandes reçues et 156 électeurs de 70 ans ou plus ont voté sur un total de 205 demandes reçues.

L'achalandage aux bureaux de vote par anticipation a été de 15,8 %. En 2017, 16,3 % des électeurs s'étaient déplacés pour voter par anticipation. Les taux de participation antérieurs étaient les suivants : 1991 : 5,9 %; 1995 : 3,7 %; 2003 : 9 % ; 2005 : 10,5 % , 2009 : 14,2 % et 2013 : 17,2%.

On note une légère baisse de l'achalandage lors du vote par anticipation comparativement à 2017. Fait à noter qu'afin de diminuer l'achalandage lors du vote par anticipation en temps de pandémie, il y a eu 2 journées pour le vote par anticipation, soit les 30 et 31 octobre dans 5 lieux de votation. Le dépouillement des votes par anticipation a eu lieu à la bibliothèque le 7 novembre dès 18h suite à une directive de la soussignée autorisée par Élections Québec.

Le dépouillement des votes exprimés le jour du scrutin a eu lieu après la clôture du scrutin dans les 5 écoles retenues comme lieux de votation. Le recensement officiel des votes a été effectué dans la salle du Conseil, au fur et à mesure de la communication des résultats partiels. Les premiers résultats nous ont été communiqués environ 1 heure après la fermeture des bureaux. Le recensement a été complété vers 23 heures le 7 novembre 2021.

Le taux de participation a été de 35,6 %. Les taux de participation antérieurs étaient les suivants : 1991 : 62,6 %; 1995 : 58,2 %; 1999 : 52,5 %; 2003 : 52,6 %; 2005 : 55 % ; 2009 : 54,2 % , 2013 : 52,2 % et 2017 : 49,3%.

Les résultats officiels de l'élection sont annexés au présent rapport. Les membres du conseil élus sont :

MAIRIE	
Bernard Bigras-Denis	
DISTRICT	CONSEILLER/ÈRE
1	Aline Gravel
2	Virginie Filiatrault
3	Christian David
4	Gaétan Larose
5	Guylaine Cyr-Desforges (élue sans opposition)
6	Hugo Lajoie

En terminant, je désire féliciter tous les élus et je leur souhaite un mandat des plus fructueux. Je tiens aussi à remercier tous les candidats et candidates pour leur collaboration tout au long du processus électoral de même que tous les

**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**



membres du personnel électoral et au premier chef monsieur André Savard qui a agi comme secrétaire d'élection et qui m'a secondée et appuyée tout au long du processus électoral. Je remercie également particulièrement Mesdames Catherine Robertson et Sophie Bourgon pour leur temps et leur dévouement. En plus du personnel régulier attiré à mon bureau, quelques employés de la Ville ont accepté de participer à diverses tâches. Leur collaboration a été très précieuse.

Le tout respectueusement soumis.

Me Lynda-Ann Murray

Présidente d'élection

Ville de Lachute - Scrutin du 7 novembre 2021 - Résultats du vote par candidat

Au poste de maire : Électeurs inscrits : 11 307	BVC	BVA	Scrutin	Total	Écart	% du vote	taux de participation
Bernard Bigras-Denis	62	1111	1292	2465	955	61,2%	35,8%
Carl Péloquin (sortant de ce poste)	149	659	702	1510			
Bulletins de vote rejetés	3	21	29	53			
	214	1791	2023	4028			

Au poste de conseillers : District 1 - Électeurs inscrits : 1 820	BVC	BVA	Scrutin	Total	Écart	% du vote	taux de participation
Aline Gravel	15	134	147	296	4	38,2%	42,6%
Mélanie Lajoie	14	149	129	292			
Daniel Mayer	9	92	79	180			
Bulletins de vote rejetés	1	4	2	7			
	39	379	357	775			

District 2 - Électeurs inscrits : 1 815	BVC	BVA	Scrutin	Total	Écart	% du vote	taux de participation
Virginie Filiatrault	12	119	187	318	24	51,0%	34,3%
Serge Lachance (sortant de ce poste)	40	108	146	294			
Bulletins de vote rejetés	1	7	3	11			
	53	234	336	623			

District 3 - Électeurs inscrits : 1 728	BVC	BVA	Scrutin	Total	Écart	% du vote	taux de participation
Christian David	11	183	226	420	120	57,53%	42,2%
Denis Richer (sortant de ce poste)	31	120	149	300			
Bulletins de vote rejetés	1	3	6	10			
	43	306	381	730			

District 4 - Électeurs inscrits : 1 720	BVC	BVA	Scrutin	Total	Écart	% du vote	taux de participation
Alain Lanoue (sortant de ce poste)	23	103	100	226			37,0%
Gaétan Larose	9	120	179	308	82	48,4%	
Manon Villeneuve	3	44	53	100			
Bulletins de vote rejetés			3	3			
	35	267	335	637			

District 6 - Électeurs inscrits : 2 257	BVC	BVA	Scrutin	Total	Écart	% du vote	taux de participation
Denis (T-O) Laberge	8	80	90	158			27,8%
Hugo Lajoie (sortant de ce poste)	14	215	228	457	299	72,8%	
Bulletins de vote rejetés		7	6	13			
	22	282	324	628			



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

4. Adresse de circonstance des élus municipaux à l'occasion de cette première séance publique du Conseil municipal à la suite du scrutin du 7 novembre 2021

Les membres du Conseil remercient à tour de rôle leurs électeurs et électrices et réitèrent leur motivation et acceptation du mandat qui leur a ainsi été confié à titre d'élu municipal.

5. Consultations écrites

5.1. Demandes de dérogations mineures :

5.1.1. Pour le lot 4 640 307 du cadastre du Québec, route Principale, dans la zone Ag-508

Le maire résume la demande de dérogation mineure et indique qu'il n'y a eu aucune opposition ni objection sous la forme de commentaires écrits par courriel ou par la poste ni aucun commentaire par téléphone relatifs à cette demande, le tout suite à l'avis publié à cette fin dans le journal L'Argenteuil le 15 octobre 2021.

5.1.2. Pour le lot 4 243 769 du cadastre du Québec, 164, chemin des Cerfs, dans la zone Fh-506-2

Le maire résume la demande de dérogation mineure et indique qu'il n'y a eu aucune opposition ni objection sous la forme de commentaires écrits par courriel ou par la poste ni aucun commentaire par téléphone relatifs à cette demande, le tout suite à l'avis publié à cette fin dans le journal L'Argenteuil le 15 octobre 2021.

5.1.3. Pour le lot 6 293 906 du cadastre du Québec, 131, rue Saint-Exupery, dans la zone Ha-226-2

Le maire résume la demande de dérogation mineure et indique qu'il n'y a eu aucune opposition ni objection sous la forme de commentaires écrits par courriel ou par la poste ni aucun commentaire par téléphone relatifs à cette demande, le tout suite à l'avis publié à cette fin dans le journal L'Argenteuil le 15 octobre 2021.

5.1.4. Pour le lot 2 624 180 du cadastre du Québec, 133, boulevard Richelieu, dans la zone Ha-226

Le maire résume la demande de dérogation mineure et indique qu'il n'y a eu aucune opposition ni objection sous la forme de commentaires écrits par courriel ou par la poste ni aucun commentaire par téléphone relatifs à cette demande, le tout suite à l'avis publié à cette fin dans le journal L'Argenteuil le 29 octobre 2021.

1 question a été posée à laquelle le maire a répondu.

Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE



6. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil tenue au cours du mois d'octobre 2021 :

6.1. Séance ordinaire du 4 octobre 2021

CONSIDÉRANT la transmission d'une copie du procès-verbal proposé à chaque membre du Conseil avant la veille de la présente séance et la dispense de lecture en conséquence, le tout conformément aux dispositions du second alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

En conséquence, il est :

411-11-2021

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges
appuyé par Monsieur le conseiller Hugo Lajoie
et résolu

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2021 soit approuvé tel que présenté.

-Adopté

7. Résumé de la correspondance d'intérêt public

Rapport de correspondance - Séance du 15 novembre 2021		
Date	Provenance	Sujet
5 novembre 2021	Monsieur Marc Carrière, directeur général et secrétaire-trésorier, MRC d'Argenteuil	Adoption de la résolution 21-10-359 de la MRC d'Argenteuil (Ville de Lachute) : conformité avec le schéma d'aménagement et de développement révisé du règlement numéro 2021-739-113 amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'agrandir la zone Cv-317 à même une partie de la zone Hc-323; Adoption de la résolution 21-10-360 de la MRC d'Argenteuil (Ville de Lachute) : conformité avec le schéma d'aménagement et de développement révisé du règlement numéro 2021-739-114 amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'ajouter l'usage c7 commerce artériel léger dans la zone Ca-337-1;



Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE

		<p>Adoption de la résolution 21-10-361 de la MRC d'Argenteuil (Ville de Lachute) : conformité avec le schéma d'aménagement et de développement révisé du règlement numéro 2021-739-116 amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin de modifier les limites de la zone Hb-407 à même une partie des zones Ha-403 et Ha-409, de modifier certaines dispositions dans la zone Hb-407 et de créer une nouvelle zone Hb-407-1;</p> <p>Adoption de la résolution 21-10-362 de la MRC d'Argenteuil (Ville de Lachute) : conformité avec le schéma d'aménagement et de développement révisé du règlement numéro 2021-740-27 amendant le règlement de lotissement numéro 2013-740 afin de prévoir les normes de lotissement pour les projets intégrés d'habitation dans la zone Hb-407 et les normes de lotissement de la nouvelle zone Hb-407-1;</p> <p>Adoption de la résolution 21-10-363 de la MRC d'Argenteuil (Ville de Lachute) : conformité avec le schéma d'aménagement et de développement révisé du règlement numéro 2021-742-8 amendant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2013-742 afin d'ajouter l'article 3.28 « Secteur de Lorraine ».</p>
--	--	--

8. Période d'informations et de questions

Le maire informe la population que des travaux sur le réseau d'aqueduc pourraient entraîner une baisse de pression jusqu'au 17 novembre 2021 dans le secteur des rues Laurier, Dupré, Urbain, Hugues, Roy, de la Grotte, Hay, du Pavillon, de la Montagne, Bissonnette et avenue de la Providence à partir de la rue Hay vers Brownsburg-Chatham. Également, le maire indique que la Parade

Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE



de Noël aura lieu le 3 décembre. Le départ s'effectuera de l'aréna. D'autres détails sont à venir.

Par la suite, le maire déclare ouverte la période de questions pour les personnes présentes à la séance. Diverses questions ont été formulées, auxquelles le maire a apporté les réponses jugées utiles, la greffière prenant note de ces interventions afin de les référer aux personnes concernées pour fins de vérifications et suivi utile, le cas échéant.

La période de questions est ensuite close.

9. Administration générale :

9.1. Rapport du directeur général selon l'article 10.2 du Règlement sur la gestion contractuelle

Le directeur général de la Ville informe le Conseil de l'avancement des contrats depuis la séance ordinaire du 4 octobre 2021.

9.2. Désignation d'un maire suppléant

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 56 de la *Loi sur les cités et villes* et 312.1 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*;

En conséquence; il est :

412-11-2021

Proposé par Madame la conseillère Virginie Filiatrault
appuyé par Monsieur le conseiller Christian David
et résolu

Que monsieur Hugo Lajoie, conseiller municipal pour le district 6, soit désigné maire suppléant de la Ville de Lachute.

-Adopté

9.3. Nomination des membres et délégués du Conseil sur différents comités et organismes

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 70 de la *Loi sur les cités et villes* autorisant le conseil à nommer des commissions permanentes ou spéciales, composées d'autant de ses membres qu'il juge nécessaire pour la surveillance de l'administration des divers départements civiques pour lesquels elles sont respectivement nommées, et pour l'administration des affaires qu'il peut, par règlement ou résolution, leur confier;



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

CONSIDÉRANT que le conseil peut remplacer, quand bon lui semble, tout membre des commissions et qu'il convient de revoir les nominations des membres du conseil suite à l'élection du 7 novembre dernier;

CONSIDÉRANT que le maire fait partie d'office des commissions ou comités créés par le conseil, sauf exception, et qu'il a droit d'y voter;

CONSIDÉRANT que les commission ou comités rendent compte de leurs travaux et de leurs décisions au moyen du rapports signés par leur président, ou par la majorité des membres qui les composent et que nul rapport n'a d'effet s'il n'est ratifié ou adopté par le conseil;

CONSIDÉRANT qu'il y a également lieu de nommer des représentants et délégués du conseil à divers organismes;

En conséquence; il est :

413-11-2021

Proposé par Monsieur le conseiller Christian David appuyé par Monsieur le conseiller Gaétan Larose et résolu

Que le Conseil municipal nomme les personnes suivantes :

COMITÉS EXTERNES	NOMINATIONS
Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) et comité de toponymie	Christian David et Guylaine Cyr-Desforges
Caucus des Cités régionales (CCR)	Bernard Bigras-Denis Maire suppléant (substitut)
Comité de suivi des odeurs et de vigilance de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes	Aline Gravel
Comité de sécurité publique (CSP)	Guylaine Cyr-Desforges Hugo Lajoie (substitut)
Municipalité régionale de Comté d'Argenteuil (MRC)	Maire suppléant (substitut)
Régie d'assainissement des eaux usées de Chatham/Lachute (RAEUCL)	Bernard Bigras-Denis et Virginie Filiatrault Maire suppléant (substitut)
Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes (RIADM)	Bernard Bigras-Denis Virginie Filiatrault (substitut)
Tricentris centre de tri - CA	Bernard Bigras-Denis

-Adopté

Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE



9.4. Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels - Délégation en vertu de l'article 8

CONSIDÉRANT que l'article 8 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* permet à la personne ayant la plus haute autorité au sein d'un organisme public de désigner un membre de son personnel de direction responsable de l'accès aux documents et/ou de la protection des renseignements personnels;

En conséquence; il est :

414-11-2021

Proposé par Monsieur le conseiller Gaétan Larose
appuyé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges
et résolu

Que soit et est entérinée la désignation par monsieur le maire Bernard Bigras-Denis de madame Lynda-Ann Murray, greffière de la Ville de Lachute, comme responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels au sens de ladite loi et, dans le cas où il lui est impossible d'agir, de madame Jasmine Bigras, greffière adjointe de la Ville de Lachute, comme substitut;

Que soit et est donné à la Commission d'accès à l'information un avis à cet effet;

Que la présente résolution annule et remplace les résolutions précédentes au même effet.

-Adopté

9.5. Dépôt et accusé de réception du formulaire de déclaration des intérêts pécuniaires d'un membre du Conseil - Madame Guylaine Cyr-Desforges

La directrice, Service des affaires juridiques et greffière, à titre de gardienne des archives de la Ville et secrétaire du Conseil, accuse réception, au nom du Conseil, du formulaire de déclaration des intérêts pécuniaires de Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges.

Elle informe Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges qu'elle doit l'aviser par écrit de tout changement significatif apporté aux renseignements contenus dans sa déclaration, et ce, dans les 60 jours suivant le changement.



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

9.6. Résolution d'intention pour la collaboration à l'établissement d'une nouvelle école primaire sur le territoire de la Ville de Lachute

CONSIDÉRANT l'analyse des besoins du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord démontrant l'insuffisance projetée de locaux pour la desserte étudiante 2025-2026, et ce, malgré l'ajout de classes modulaires;

CONSIDÉRANT la croissance démographique importante prévue dans les prochaines années à Lachute pour laquelle les données ne sont pas prises en compte par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS);

CONSIDÉRANT la recommandation du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord de procéder immédiatement à une demande d'une nouvelle école;

CONSIDÉRANT que la Ville désire fermement l'implantation d'une école primaire sur son territoire;

CONSIDÉRANT l'ouverture de la Ville à identifier et acquérir, au besoin et selon diverses modalités à déterminer, un terrain pour la construction d'une nouvelle école primaire;

En conséquence; il est :

415-11-2021

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges appuyé par Monsieur le conseiller Hugo Lajoie et résolu

Que le Conseil municipal appuie le Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord pour l'implantation d'une nouvelle école primaire sur le territoire de la Ville de Lachute et lui assure son entière collaboration pour étudier et analyser le meilleur emplacement pour cette future école primaire;

Que le Conseil municipal assure sa volonté de collaborer à l'acquisition et au transfert au Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord d'un terrain pour la construction d'une école primaire sur son territoire, le cas échéant et en accord avec la vision globale du développement des infrastructures scolaires sur son territoire.

-Adopté

9.7. Octroi de contributions financières

CONSIDÉRANT que la Ville de Lachute a reçu des demandes d'aide financière provenant de divers individus et/ou organismes de son milieu;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal a étudié ces demandes lors du caucus tenu le 15 novembre 2021;

Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE



CONSIDÉRANT les dispositions législatives habilitantes et la volonté du Conseil municipal de promouvoir et soutenir des initiatives artistiques, sportives, culturelles, sociales et communautaires de son milieu et/ou impliquant des citoyens de sa municipalité;

CONSIDÉRANT que ces projets répondent à l'action 52 du Plan stratégique 2019-2025 de la Ville de Lachute, soit « Appuyer des organismes sociaux ayant un incidence sur la sécurité, la santé et le bien-être de la population »;

En conséquence; il est :

416-11-2021

Proposé par Monsieur le conseiller Hugo Lajoie
appuyé par Madame la conseillère Aline Gravel
et résolu

Que le Conseil municipal accorde une aide financière, ponctuelle et non récurrente, aux organismes, individus et projets suivants à même le poste « réceptions et dons/législation » (02-110-00-493) :

- 2 000 \$ à l'Office régional d'habitation d'Argenteuil (ORHA) dans le cadre du projet « Croque ta vie » visant la distribution de saines collations aux enfants par le biais d'activités, en collaboration avec le Centre de pédiatrie sociale en communauté d'Argenteuil;
- 2 500 \$ à la Légion Royale canadienne dans le cadre de la campagne du coquelicot pour compenser l'interdiction de la Ville de Lachute de vendre des coquelicots sur la rue.

-Adopté

10. Trésorerie :

10.1. Dépôt par la directrice, Service des finances et trésorière du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier de la Ville terminé le 31 décembre 2020

Madame Nathalie Derouin, directrice, Service des finances et trésorière de la Ville, dépose le rapport financier et le rapport du vérificateur externe, soit la firme Gariépy Bussière CPA inc., comptables professionnels agréés, pour l'exercice financier de la Ville terminé le 31 décembre 2020.



Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE

10.2. Rapport du maire aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe

Conformément à l'article 105.2.2 de la *Loi sur les Cités et villes*, le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier de la Ville terminé le 31 décembre 2020.

10.3. Résolution relative à la diffusion des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes*;

En conséquence; il est :

417-11-2021

Proposé par Madame la conseillère Aline Gravel
appuyé par Madame la conseillère Virginie Filiatrault
et résolu

Que le Conseil municipal décrète que les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2020 présentés à la séance de ce jour soient publiés sur le site Web de la Ville de Lachute;

Que cette présentation soit également diffusée à la télévision communautaire d'Argenteuil, de même que sur leur site Web.

-Adopté

10.4. Financement d'emprunts municipaux pour divers règlements : Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 7 585 000 \$ qui sera réalisé le 25 novembre 2021

CONSIDÉRANT que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Lachute souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 7 585 000 \$ qui sera réalisé le 25 novembre 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2005-640	55 400 \$
2006-651	139 200 \$
2006-653	72 800 \$

**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**



2006-654	125 900 \$
2006-655	63 200 \$
2006-664	7 900 \$
2006-664	68 500 \$
2009-694	365 700 \$
2009-702	8 000 \$
2010-709	70 500 \$
2010-710	43 500 \$
2010-710	43 900 \$
2010-712	58 200 \$
2011-724	137 300 \$
2017-793	1 000 000 \$
2019-815	50 000 \$
2019-816	450 000 \$
2019-819	100 000 \$
2020-827	1 000 000 \$
2020-830	400 000 \$
2020-834	75 000 \$
2021-838	1 000 000 \$
2021-841	1 900 000 \$
2010-713	350 000 \$

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

CONSIDÉRANT que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 2006-664, 2009-694, 2010-709, 2010-712, 2011-724, 2017-793, 2019-815, 2019-816, 2019-819, 2020-827, 2020-830, 2020-834, 2021-838, 2021-841 et 2010-713, la



Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE

Ville de Lachute souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

418-11-2021

Proposé par Madame la conseillère Virginie Filiatrault
appuyé par Monsieur le conseiller Christian David
et résolu

Que les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 25 novembre 2021;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 25 mai et le 25 novembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.D. D'ARGENTEUIL
570, RUE PRINCIPALE
LACHUTE, QC
J8H 1Y7

8. Que les obligations soient signées par le maire et la trésorière. La Ville de Lachute, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées;

Que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2006-664, 2009-694, 2010-709, 2010-712, 2011-724, 2017-793, 2019-815, 2019-816, 2019-819, 2020-827, 2020-830, 2020-834, 2021-838, 2021-841 et 2010-713 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 25 novembre 2021), au lieu du terme

**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**



prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

-Adopté

10.5. Adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques

CONSIDÉRANT que, conformément aux règlements d'emprunts numéros 2005-640, 2006-651, 2006-653, 2006-654, 2006-655, 2006-664, 2009-694, 2009-702, 2010-709, 2010-710, 2010-712, 2011-724, 2017-793, 2019-815, 2019-816, 2019-819, 2020-827, 2020-830, 2020-834, 2021-838, 2021-841 et 2010-713, la Ville de Lachute souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

CONSIDÉRANT que la Ville de Lachute a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 25 novembre 2021, au montant de 7 585 000 \$;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.	98,75500	535 000 \$	0,75 %	2022	2,08499 %
		544 000 \$	1,15 %	2023	
		554 000 \$	1,50 %	2024	
		563 000 \$	1,70 %	2025	
		5 389 000 \$	1,85 %	2026	
VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.	98,88564	535 000 \$	0,85 %	2022	2,10117 %
		544 000 \$	1,20 %	2023	
		554 000 \$	1,50 %	2024	
		563 000 \$	1,75 %	2025	
		5 389 000 \$	1,90 %	2026	



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.	98,55400	535 000 \$	1,05 %	2022	2, 10187 %
		544 000 \$	1,25 %	2023	
		554 000 \$	1,50 %	2024	
		563 000 \$	1,70 %	2025	
		5 389 000 \$	1,80 %	2026	

CONSIDÉRANT que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

En conséquence, il est :

419-11-2021

Proposé par Monsieur le conseiller Christian David appuyé par Monsieur le conseiller Gaétan Larose et résolu

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Que l'émission d'obligations au montant de 7 585 000 \$ de la Ville de Lachute soit adjugée à la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.;

Que demande soit faite à ce dernier de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

Que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;

Que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé : « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

Que le maire et la trésorière soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

-Adopté

10.6. Autorisation de signature des chèques et effets bancaires - Trésorière adjointe

CONSIDÉRANT la résolution numéro 386-10-2021 nommant madame Marie-Josée Fournier au poste de trésorière adjointe à compter du 28 septembre 2021;

Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE



CONSIDÉRANT le besoin de mettre à jour et renouveler auprès des institutions bancaires et financières de la Ville les documents relatifs aux signatures et autorisations;

En conséquence; il est :

420-11-2021

Proposé par Monsieur le conseiller Gaétan Larose
appuyé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges
et résolu

Que le Conseil municipal autorise madame Marie-Josée Fournier, trésorière adjointe, à signer les chèques et ordres de paiement de la Ville, à recevoir les pièces justificatives d'effets retournés impayés ou débités, et à signer la documentation relative aux affaires bancaires de la Ville, tant vis-à-vis la Caisse Desjardins d'Argenteuil que les autres institutions financières avec lesquelles la Ville transige ou est appelée à transiger.

-Adopté

10.7. Autorisation de signature des chèques et effets bancaires - Membres du Conseil

CONSIDÉRANT les assermentations des membres du Conseil du 13 octobre 2021 et du 15 novembre 2021 confirmant monsieur Bernard Bigras-Denis au poste de maire, madame Aline Gravel au poste de conseillère district 1, madame Virginie Filiatrault au poste de conseillère district 2, monsieur Christian David au poste de conseiller district 3, monsieur Gaétan Larose au poste de conseiller district 4, madame Guylaine Cyr-Desforges au poste de conseillère district 5 et monsieur Hugo Lajoie au poste de conseiller district 6 à compter respectivement du 13 octobre 2021 et du 7 novembre 2021;

CONSIDÉRANT le besoin de mettre à jour et renouveler auprès des institutions bancaires et financières de la Ville les documents relatifs aux signatures et autorisations;

En conséquence; il est :

421-11-2021

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges
appuyé par Monsieur le conseiller Hugo Lajoie
et résolu

Que le Conseil municipal autorise monsieur Bernard Bigras-Denis, maire, madame Aline Gravel, conseillère, madame Virginie Filiatrault, conseillère, monsieur Christian David, conseiller, monsieur Gaétan Larose, conseiller, madame Guylaine Cyr Desforges, conseillère et monsieur Hugo Lajoie, conseiller, à :



Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE

- signer les chèques et ordres de paiement de la Ville;
- recevoir les pièces justificatives d'effets retournés impayés ou débités;
- signer la documentation relative aux affaires bancaires de la Ville, tant vis-à-vis la Caisse Desjardins d'Argenteuil que les autres institutions financières avec lesquelles la Ville transige ou est appelée à transiger;
- signer tout document ou toute convention utile pour la bonne marche des opérations de la Ville.

-Adopté

10.8. Comptes à payer – Fonds d'administration et fonds d'immobilisations : Approbation des listes des comptes à payer en date du 15 novembre 2021

CONSIDÉRANT les listes des comptes à payer en date du 15 novembre 2021, et autres listes auxiliaires telles que déposées par la directrice, Service des finances et trésorière de la Ville;

En conséquence; il est :

422-11-2021

Proposé par Monsieur le conseiller Hugo Lajoie appuyé par Madame la conseillère Aline Gravel et résolu

Que les comptes à payer soient approuvés tels que présentés pour des montants de 3 114 342,82 \$ et de 2 080 190,46 \$ payables respectivement par les fonds d'administration et d'immobilisations.

-Adopté

11. Greffe :

11.1. Demande au ministre de la Justice de désigner des élus à titre de célébrants compétents pour célébrer des mariages et des unions civiles

CONSIDÉRANT les dispositions du *Code civil du Québec* selon lesquelles les maires et membres des conseils municipaux peuvent être désignés à titre de célébrants compétents par le ministre de la Justice pour la célébration de mariages et d'unions civiles;

CONSIDÉRANT qu'il est de la volonté du Conseil municipal de la Ville de Lachute de continuer d'offrir le service de célébration de mariages et d'unions civiles sur le territoire de la ville;

CONSIDÉRANT que, suite à l'élection municipale du 7 novembre 2021, le maire et certains conseillers nouvellement élus désirent être désignés célébrants compétents pour la célébration de mariages et d'unions civiles sur le territoire de la ville de Lachute;



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

En conséquence; il est :

423-11-2021

Proposé par Madame la conseillère Aline Gravel
appuyé par Madame la conseillère Virginie Filiatrault
et résolu

Que la Ville de Lachute transmette au Directeur de l'état civil, agissant pour le ministre de la Justice, une demande afin que monsieur Bernard Bigras-Denis, maire, madame Aline Gravel, conseillère, madame Virginie Filiatrault, conseillère, monsieur Christian David, conseiller, monsieur Gaétan Larose, conseiller, et madame Guylaine Cyr-Desforges, conseillère, soient désignés célébrants compétents pour célébrer des mariages et unions civiles sur le territoire de la ville de Lachute.

-Adopté

12. Réglementation :

12.1. Adoption d'un règlement décrétant un emprunt et une dépense de 1 000 000 \$ pour le remplacement de conduites pluviales sur des terrains privés entre les avenues d'Argenteuil et de Lorraine jusqu'au cours d'eau Walker

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes et le dépôt d'un projet de règlement le 4 octobre 2021;

CONSIDÉRANT que ce projet est inscrit au PTI 2021-2022-2023 sous le numéro 21803;

En conséquence; il est :

424-11-2021

Proposé par Madame la conseillère Virginie Filiatrault
appuyé par Monsieur le conseiller Christian David
et résolu

Que le règlement intitulé : « Règlement décrétant un emprunt et une dépense de 1 000 000 \$ pour le remplacement de conduites pluviales sur des terrains privés entre les avenues d'Argenteuil et de Lorraine jusqu'au cours d'eau Walker », soit adopté sous le numéro 2021-846;

Que le maire et la directrice, Service des finances et trésorière ou la trésorière adjointe soient autorisés à signer tous les documents requis aux fins de ce règlement, notamment ceux relatifs aux emprunts temporaires, et ce, pour un montant n'excédant pas 1 000 000 \$ remboursable à même les produits de la vente des obligations devant être émises pour le financement de ces travaux.

-Adopté



Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE

12.2. Règlement omnibus amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin de modifier certaines dispositions des articles 4.2.4, 4.2.8 et 4.2.10 ainsi que de modifier la grille des spécifications de la zone In-518-1

12.2.1. Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Hugo Lajoie à l'effet que lors de la présente séance du Conseil municipal, il sera déposé un projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin de modifier certaines dispositions des articles 4.2.4, 4.2.8 et 2.2.10 ainsi que de modifier la grille des spécifications de la zone In-518-1 et que, lors d'une séance subséquente, ce même règlement sera adopté.

12.2.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes le 15 novembre 2021 et la présentation et le dépôt fait lors de cette même séance du texte de ce projet de règlement;

En conséquence; il est :

425-11-2021

Proposé par Monsieur le conseiller Christian David appuyé par Monsieur le conseiller Gaétan Larose et résolu

Que le Conseil municipal adopte un projet de règlement intitulé : « Règlement omnibus amendant le règlement de zonage 2013-739 afin de modifier certaines dispositions des articles 4.2.4, 4.2.8 et 4.2.10 ainsi que de modifier la grille des spécifications de la zone In-518-1 », version du 8 novembre 2021.

-Adopté

12.3. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'ajouter l'article 4.9 bâtiment temporaire de type classe modulaire

12.3.1. Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges à l'effet que lors de la présente séance du Conseil municipal, il sera déposé un projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'ajouter l'article 4.9 bâtiment temporaire de type classe modulaire et que, lors d'une séance subséquente, ce même règlement sera adopté.



12.3.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes le 15 novembre 2021 et la présentation et le dépôt fait lors de cette même séance du texte de ce projet de règlement;

En conséquence; il est :

426-11-2021

Proposé par Monsieur le conseiller Hugo Lajoie appuyé par Madame la conseillère Aline Gravel et résolu

Que le Conseil municipal adopte un projet de règlement intitulé: « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'ajouter l'article 4.9 bâtiment temporaire de type classe modulaire », version du 9 novembre 2021.

-Adopté

12.4. Amendement du règlement de construction numéro 2013-741 afin de modifier l'article 2.4.1

12.4.1. Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par Madame la conseillère Virginie Filiatrault à l'effet que lors de la présente séance du Conseil municipal, il sera déposé un projet de règlement amendant le règlement de construction numéro 2013-741 afin d'ajouter l'article 2.4.1 et que, lors d'une séance subséquente, ce même règlement sera adopté.

12.4.2. Dépôt et adoption d'un projet de règlement

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes le 15 novembre 2021 et la présentation et le dépôt fait lors de cette même séance du texte de ce projet de règlement;

En conséquence; il est :

427-11-2021

Proposé par Monsieur le conseiller Christian David appuyé par Monsieur le conseiller Gaétan Larose et résolu

Que le Conseil municipal adopte un projet de règlement intitulé: « Règlement amendant le règlement de construction numéro 2013-741 afin de modifier l'article 2.4.1 », version du 9 novembre 2021.

-Adopté



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

12.5 Amendement du règlement sur les usages conditionnels numéro 2013-7445 afin de prévoir les dispositions pour les minis-entrepôts

Ce point est retiré.

13. Ressources humaines :

13.1. Dépôt du rapport aux membres du Conseil municipal concernant l'embauche de personnel temporaire - Service des travaux publics et Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

Le rapport daté du 8 novembre 2021 concernant l'embauche de personnel temporaire au Service des travaux publics et au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, requis en vertu de l'article 10 du règlement 2006-652 de délégation de pouvoirs aux fonctionnaires municipaux, est déposé au Conseil.

13.2. Mise en disponibilité pour l'achat d'équipement informatique - Tablettes Microsoft Surface Laptop Studio

CONSIDÉRANT que l'équipement informatique utilisé actuellement par le directeur général et le directeur, Service des travaux publics a subi une baisse de performance au fil du temps (batterie, manque de mémoire, etc.);

CONSIDÉRANT le besoin du maire d'obtenir un équipement informatique pour répondre à ses besoins et son type d'utilisation;

CONSIDÉRANT que l'équipement informatique doit être remplacé afin de répondre aux besoins du directeur général et du directeur, Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT la recherche de prix effectuée le 27 octobre 2021;

CONSIDÉRANT que ce projet est inscrit au PTI 2021-2022-2023 sous le numéro 21104;

CONSIDÉRANT les sommes disponibles au fonds de roulement;

CONSIDÉRANT que ce projet répond à l'objectif numéro 3 « Intensifier l'adhésion au virage numérique » du Plan stratégique 2019-2025 de la Ville de Lachute;

CONSIDÉRANT que ce projet répond à l'action numéro 61 « Déployer des solutions informatiques adaptées et des outils performants en vue d'optimiser les processus de gestion et améliorer les prises de décisions » du Plan stratégique 2019-2025 de la Ville de Lachute;

Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE



CONSIDÉRANT les recommandations du technicien, Service des technologies de l'information;

CONSIDÉRANT la Politique de capitalisation de la Ville de Lachute datée du 1^{er} juin 2020;

En conséquence; il est :

428-11-2021

Proposé par Monsieur le conseiller Christian David
appuyé par Monsieur le conseiller Gaétan Larose
et résolu

Que le Conseil municipal autorise la mise en disponibilité d'une somme de 9 006 \$, taxes en sus, pour l'achat de trois (3) tablettes Microsoft Surface Laptop Studio et accessoires comprenant stations d'accueil, sacs de transport, etc. à la compagnie Micro Logic Sainte-Foy Ltée, située au 2786, chemin Sainte-Foy, Québec, G1V 1V8, le tout en provenance du fonds de roulement et remboursable sur une période de 5 ans par le fonds d'administration;

Que le conseil municipal autorise de retourner tout solde résiduaire dans le fonds de roulement.

-Adopté

13.3. Autorisation de signer la lettre d'entente SL2188_2021-07 entre le Syndicat canadien de la fonction publique – section locale 2188 cols blancs et la Ville de Lachute

CONSIDÉRANT les éléments présentés dans la lettre d'entente SL2188_2021-07 intitulée « Devancement du début de la période d'essai et ajustement salarial de madame Carole Proulx »;

CONSIDÉRANT les discussions tenues entre les parties;

En conséquence; il est :

429-11-2021

Proposé par Monsieur le conseiller Gaétan Larose
appuyé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges
et résolu

Que le Conseil municipal autorise le directeur général, le directeur, Service des ressources humaines et des technologies de l'information et la chef de division, Bibliothèque et culture à signer la lettre d'entente SL2188_2021-07 intitulée « Devancement du début de la période d'essai et ajustement salarial de madame Carole Proulx », entre le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2188 cols blancs et la Ville de Lachute.

-Adopté



Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE

13.4. Autorisation de signer la lettre d'entente SL2188_2021-08 entre le Syndicat canadien de la fonction publique – section locale 2188 cols blancs et la Ville de Lachute

CONSIDÉRANT les éléments présentés dans la lettre d'entente SL2188_2021-08 intitulée « Augmentation des heures régulières de travail de la technicienne en comptabilité et de la technicienne à la paie au Service des finances et trésorerie »;

CONSIDÉRANT les discussions tenues entre les parties;

En conséquence; il est :

430-11-2021

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges appuyé par Monsieur le conseiller Hugo Lajoie et résolu

Que le Conseil municipal autorise le directeur général, le directeur, Service des ressources humaines et des technologies de l'information et la directrice, Service des finances et trésorière à signer la lettre d'entente SL2188_2021-08 intitulée « Augmentation des heures régulières de travail de la technicienne en comptabilité et de la technicienne à la paie au Service des finances et trésorerie » entre le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2188 cols blancs et la Ville de Lachute.

-Adopté

13.5. Autorisation de signer la lettre d'entente SL2188_2021-09 entre le Syndicat canadien de la fonction publique – section locale 2188 cols blancs et la Ville de Lachute

CONSIDÉRANT les éléments présentés dans la lettre d'entente SL2188_2021-09 intitulée « Augmentation des heures régulières de travail du régisseur, Programmation municipale et aux événements au sein du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire »;

CONSIDÉRANT les discussions tenues entre les parties;

En conséquence; il est :

431-11-2021

Proposé par Madame la conseillère Aline Gravel appuyé par Madame la conseillère Virginie Filiatrault et résolu

Que le Conseil municipal autorise le directeur général, le directeur, Service des ressources humaines et des technologies de l'information et le directeur, Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à signer la lettre d'entente SL2188_2021-09 intitulée « Augmentation des heures régulières de travail du régisseur, Programmation municipale et aux événements au sein du Service des



Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE

loisirs, de la culture et de la vie communautaire », entre le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2188 cols blancs et la Ville de Lachute.

-Adopté

**13.6. Nomination au poste de préposée à l'horticulture
(Changement de statut)**

CONSIDÉRANT la vacance du poste régulier saisonnier de préposé à l'horticulture due à une absence prolongée de la titulaire en poste;

CONSIDÉRANT l'affichage interne dudit poste du 22 au 29 septembre 2021, conformément à la convention collective en vigueur;

CONSIDÉRANT les candidatures obtenues suite à l'affichage interne;

CONSIDÉRANT que madame Chantal Charron est à l'emploi de la Ville de Lachute depuis le 9 août 2021 à titre d'employée temporaire en tant que préposée à l'horticulture;

En conséquence; il est :

432-11-2021

Proposé par Madame la conseillère Virginie Filiatrault
appuyé par Monsieur le conseiller Christian David
et résolu

Que le Conseil municipal nomme rétroactivement madame Chantal Charron employée col bleu régulière saisonnière à l'essai, en vertu des termes et des conditions définis dans la convention collective de travail entre la Ville de Lachute et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2211 des employés cols bleus à compter du 5 octobre 2021;

Que le Conseil municipal autorise le changement de statut d'emploi d'employée temporaire à un statut d'emploi d'employée régulière saisonnière de préposée à l'horticulture de madame Chantal Charron lorsque celle-ci aura complété avec succès la période d'essai de mille quarante (1040) heures de travail, et ce, à la suite d'une recommandation favorable du directeur, Service des ressources humaines et des technologies de l'information et du directeur, Service des travaux publics.

-Adopté



Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE

14. Travaux publics / Génie :

14.1. Adjudication du contrat pour les services de levée et de transport des matières résiduelles pour conteneurs transroulier 40 verges

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public du 24 septembre 2021 pour les services de levée et de transport des matières résiduelles pour conteneurs transroulier 40 verges;

CONSIDÉRANT le procès-verbal d'ouverture des soumissions daté du 3 novembre 2021;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse des soumissions préparé par le Service des travaux publics en date du 11 novembre 2021;

CONSIDÉRANT que les documents d'appels d'offres prévoient un contrat d'une durée de deux (2) ans, de trois (3) ans ou de cinq (5) ans;

CONSIDÉRANT que la Ville s'est réservée le droit de choisir le plus bas soumissionnaire de l'option qu'elle désire pour des raisons de prix soumis, de disponibilités budgétaires et d'opportunités;

CONSIDÉRANT les sommes disponibles au budget d'opération;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur, Service des travaux publics;

En conséquence; il est :

433-11-2021

Proposé par Monsieur le conseiller Christian David appuyé par Monsieur le conseiller Gaétan Larose et résolu

Que le Conseil municipal adjuge à WM Québec inc., située au 2457, chemin du Lac à Longueuil, Québec, J4N 1P1, le contrat pour les services de levée et de transport des matières résiduelles pour conteneurs transroulier 40 verges, au montant de 201 760 \$, taxes en sus, selon l'option trois (3) ans retenue.

-Adopté

14.2. Adjudication du contrat pour les services de collecte et de transport des matières résiduelles pour conteneurs à chargement avant

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public du 24 septembre 2021 pour les services de collecte et de transport des matières résiduelles pour conteneurs à chargement avant;

CONSIDÉRANT le procès-verbal d'ouverture des soumissions daté du 3 novembre 2021;

Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE



CONSIDÉRANT le rapport d'analyse des soumissions préparé par le Service des travaux publics en date du 11 novembre 2021;

CONSIDÉRANT que les documents d'appels d'offres prévoyaient un contrat d'une durée de deux (2) ans selon l'option A ou un contrat d'une durée de trois (3) ans selon l'option B;

CONSIDÉRANT que la Ville s'est réservée le droit de choisir le plus bas soumissionnaire de l'option qu'elle désire pour des raisons de prix soumis, de disponibilités budgétaires et d'opportunités;

CONSIDÉRANT que le contrat est sujet à des options de renouvellement pour les années 2025 et 2026 si l'option B est choisie;

CONSIDÉRANT les sommes disponibles au budget d'opération;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur, Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT que ce projet répond à l'action 21 du Plan stratégique 2019-2025 de la Ville de Lachute, soit « Revoir les pratiques de collecte et de traitement des matières résiduelles, notamment pour les ICI et les multilogements »;

En conséquence; il est :

434-11-2021

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges appuyé par Monsieur le conseiller Hugo Lajoie et résolu

Que le Conseil municipal adjuge à WM Québec inc., située au 2457, chemin du Lac à Longueuil, Québec, J4N 1P1, le contrat pour les services de collecte et de transport des matières résiduelles pour conteneurs à chargement avant, au montant de 42 366,48 \$, taxes en sus, selon l'option B retenue, soit de 3 ans.

-Adopté

14.3 Adjudication du contrat pour les services de collecte et de transport des matières résiduelles pour les bacs roulants et les conteneurs à chargement arrière

Ce point est retiré.



Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE

14.4. Approbation de la programmation révisée de travaux dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023

CONSIDÉRANT que la Ville de Lachute a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019-2023;

CONSIDÉRANT que la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

En conséquence; il est :

435-11-2021

Proposé par Monsieur le conseiller Hugo Lajoie
appuyé par Madame la conseillère Aline Gravel
et résolu

Que la Ville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que la Ville s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

Que la Ville approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n°2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Que la Ville s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

Que la Ville s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

Que la Ville atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n°2 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

-Adopté

Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE



14.5. Approbation pour des travaux supplémentaires en lien avec la réfection du pavage sur le chemin Laurin et le remplacement de ponceaux - RE 2020-831

CONSIDÉRANT la résolution 236-06-2021, adoptée à la séance du 21 juin 2021, adjugeant à la compagnie Uniroc Construction inc. le contrat pour la réfection du pavage sur le chemin Laurin et le remplacement de ponceaux;

CONSIDÉRANT qu'à l'article 15 de la section F « Ajustement du prix du bitume », du cahier des charges, le prix de référence du bitume était de 800\$/tonne métrique;

CONSIDÉRANT que si lors de l'exécution des travaux, le coût du bitume varie de plus de 5 %, tant à la hausse qu'à la baisse, par rapport à son prix soumissionné, ce dernier sera ajusté selon la formule de la clause 13.3.5.2 de la plus récente édition du CCDG;

CONSIDÉRANT que le prix du bitume était de 994\$/tonne métrique au mois de septembre 2021 lors de la mise en place de la couche de pavage;

CONSIDÉRANT la directive de changement DC-006, datée du 4 novembre 2021, au montant de 29 228,92 \$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT que le règlement de délégation de pouvoirs aux fonctionnaires municipaux prévoit l'obligation de faire approuver par le Conseil les directives de changements des travaux d'un montant de plus de 10 000 \$;

CONSIDÉRANT la somme disponible au règlement d'emprunt 2020-831;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la directrice, Service du génie;

En conséquence, il est :

436-11-2021

Proposé par Madame la conseillère Aline Gravel
appuyé par Madame la conseillère Virginie Filiatrault
et résolu

Que le Conseil municipal approuve la directive de changement DC-006 concernant les travaux supplémentaires en lien avec l'ajustement du prix du bitume, au montant de 29 228,92 \$, taxes en sus;

Le tout payable par le règlement d'emprunt 2020-831.

-Adopté



Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE

14.6. Rejet des soumissions concernant les services professionnels d'ingénierie pour des travaux de réfection de chambres d'aqueduc

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation du 21 octobre 2021 pour des services professionnels d'ingénierie pour des travaux de réfection de chambres d'aqueduc;

CONSIDÉRANT le procès-verbal d'ouverture des soumissions daté du 4 novembre 2021;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse des soumissions préparé par le Service du génie en date du 9 novembre 2021;

CONSIDÉRANT que le prix du plus bas soumissionnaire dépasse de plus de 25 % l'estimation du Service du Génie;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice, Service du génie, de rejeter toutes les soumissions reçues;

En conséquence, il est :

437-11-2021

Proposé par Madame la conseillère Virginie Filiatrault appuyé par Monsieur le conseiller Christian David et résolu

Que le Conseil municipal rejette les soumissions reçues en date du 4 novembre 2021 concernant les services professionnels d'ingénierie pour des travaux de réfection de chambres d'aqueduc.

-Adopté

14.7. Mandat de services professionnels pour une étude d'opportunité de l'avenue Bethany entre le boulevard Tessier et la rue du Carrefour

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation du 30 septembre 2021 pour des services professionnels pour une étude d'opportunité de l'avenue Bethany entre le boulevard Tessier et la rue du Carrefour;

CONSIDÉRANT le procès-verbal d'ouverture des soumissions daté du 26 octobre 2021;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse des soumissions préparé par le Service du génie en date du 26 octobre 2021;

CONSIDÉRANT les sommes disponibles au budget d'opération;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la directrice, Service du génie;

En conséquence, il est :

Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE



438-11-2021

Proposé par Monsieur le conseiller Christian David
appuyé par Monsieur le conseiller Gaétan Larose
et résolu

Que le Conseil municipal mandate GBI experts-conseils inc., située au 13 200, boulevard Métropolitain à Montréal, Québec, H1A 5K8, pour le contrat de services professionnels pour une étude d'opportunité de l'avenue Bethany entre le boulevard Tessier et la rue du Carrefour, au montant de 21 600 \$, taxes en sus;

Que le Conseil municipal entérine le processus de sollicitation choisi dans le cadre de l'appel d'offres pour des services professionnels pour une étude d'opportunité de l'avenue Bethany entre le boulevard Tessier et la rue du Carrefour.

-Adopté

14.8. Approbation d'honoraires professionnels en architecture additionnels pour la coordination et la surveillance des travaux de réfection des toitures de l'église Unie de Lachute - Avis de changement n° 1

CONSIDÉRANT la résolution 118-04-2021, adoptée à la séance du 6 avril 2021, mandatant la firme Coursol Miron Architectes inc. pour des services professionnels en architecture pour la coordination et la surveillance des travaux de réfection des toitures - Transformation de l'église Unie de Lachute en bibliothèque;

CONSIDÉRANT que des réunions et des visites de chantier supplémentaires ont été nécessaires en raison de la complexité et des délais des travaux;

CONSIDÉRANT l'avis de changement n° 1, daté du 25 octobre 2021, pour des réunions et des visites de chantier supplémentaires au coût de 3 700 \$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT qu'une approbation du Conseil est nécessaire pour l'acceptation d'une directive de changement supérieure à 10 % du contrat initial;

CONSIDÉRANT la somme disponible au règlement d'emprunt 2010-713 tel qu'amendé;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la directrice, Service du génie;

En conséquence, il est :



Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE

439-11-2021

Proposé par Monsieur le conseiller Gaétan Larose
appuyé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges
et résolu

Que le Conseil municipal approuve les honoraires professionnels additionnels de la firme Coursol Miron Architectes inc. pour des réunions et des visites de chantier supplémentaires dans le cadre de la coordination et la surveillance des travaux de réfection des toitures - Transformation de l'église Unie de Lachute en bibliothèque, mentionnés dans l'avis de changement n° 1 au montant de 3 700 \$, taxes en sus, payable par le règlement d'emprunt 2010-713 tel qu'amendé.

-Adopté

14.9. Approbation pour des travaux supplémentaires en lien avec la fourniture et l'installation d'un système de filtration biologique à l'usine Dunany - RE 2017-793 - AC-014

CONSIDÉRANT la résolution 357-10-2020, adoptée à la séance du 5 octobre 2020, adjugeant à la compagnie Filtrum inc. le contrat pour la fourniture et l'installation d'un système de filtration biologique à l'usine Dunany;

CONSIDÉRANT que l'entrepreneur a débuté l'excavation du réservoir de lavage au début du mois de mars 2021;

CONSIDÉRANT l'importante venue d'eau lors de l'excavation du réservoir du surnageant, au début de la période de crue printanière;

CONSIDÉRANT que les travaux de pompage et d'excavation pouvaient mettre la stabilité du bâtiment adjacent en jeu;

CONSIDÉRANT que cette situation a nécessité la modification des dimensions du réservoir de lavage des nouveaux filtres pour que celui-ci soit moins profond;

CONSIDÉRANT l'avis de changement n° 14, daté du 10 novembre 2021, au montant de 140 999,11 \$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT que le règlement de délégation de pouvoirs aux fonctionnaires municipaux prévoit l'obligation de faire approuver par le Conseil les directives de changements des travaux d'un montant de plus de 10 000 \$;

CONSIDÉRANT la somme disponible au règlement d'emprunt 2017-793;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la directrice, Service du génie;

En conséquence, il est :

Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE



440-11-2021

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges
appuyé par Monsieur le conseiller Hugo Lajoie
et résolu

Que le Conseil municipal approuve l'avis de changement n° 14 concernant les travaux supplémentaires en lien avec la modification des dimensions du réservoir de lavage des nouveaux filtres, au montant de 140 999,11 \$, taxes en sus;

Le tout payable par le règlement d'emprunt 2017-793.

-Adopté

14.10. Autorisation et confirmation - conformité des travaux pour le remplacement des conduites pluviales entre l'avenue de Lorraine et le cours d'eau Walker sur un terrain privé de l'avenue d'Argenteuil

CONSIDÉRANT le mandat de services professionnels d'ingénierie à la firme EFEL Experts-conseils inc. pour les plans, devis, estimations des coûts, demande de CA et surveillance des travaux relativement à des travaux de remplacement des conduites pluviales entre l'avenue de Lorraine et le cours d'eau Walker sur un terrain privé de l'avenue d'Argenteuil;

CONSIDÉRANT que la firme EFEL Experts-conseils inc. doit travailler de concert avec la Ville pour l'obtention d'autorisations des divers ministères;

CONSIDÉRANT les exigences prévues au formulaire de demande d'autorisation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC);

En conséquence, il est :

441-11-2021

Proposé par Madame la conseillère Aline Gravel
appuyé par Madame Virginie Filiatrault
et résolu

Que le Conseil municipal autorise la firme EFEL Experts-conseils inc., située au 835, montée Masson, bureau 201 à Terrebonne, Québec, J6W 2C7, à représenter la Ville de Lachute auprès des divers ministères;

Que le Conseil municipal confirme son engagement à transmettre au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité;



Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE

Le tout relativement aux travaux de remplacement des conduites pluviales entre l'avenue de Lorraine et le cours d'eau Walker sur un terrain privé de l'avenue d'Argenteuil.

-Adopté

14.11. Approbation du rapport des travaux dans le cadre du TAPU en lien avec les travaux d'aménagement de sentiers multifonctionnels et de pistes cyclables (RE2020-835)

CONSIDÉRANT la lettre du 31 mars 2021, du ministre des Transports, accordant une aide financière dans le cadre du programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU);

CONSIDÉRANT que selon les modalités d'application du TAPU, une résolution est nécessaire pour adopter le rapport des travaux effectués;

CONSIDÉRANT que le montant des travaux exécutés en date du 27 septembre 2021 s'élève à 376 576,43 \$ avec taxes nettes, pour les travaux d'aménagement de sentiers multifonctionnels et de pistes cyclables;

En conséquence; il est :

442-11-2021

Proposé par Madame la conseillère Virginie Filiatrault appuyé par Monsieur le conseiller Christian David et résolu

Que le Conseil municipal approuve le rapport des travaux effectués et confirme que le coût réel de ces travaux s'élève à 376 576,43 \$ avec taxes nettes;

Que la Ville confirme qu'elle a respecté les modalités du programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains.

-Adopté

14.12. Approbation pour des travaux supplémentaires en lien avec les travaux de nettoyage et inspections télévisées du réseau d'égout 2021

CONSIDÉRANT la résolution 266-09-2021, adoptée à la séance du 7 septembre 2021, adjugeant à la compagnie Hydreau Environnement le contrat pour les travaux de nettoyage et inspections télévisées du réseau d'égout 2021;

CONSIDÉRANT l'ajout de deux tronçons supplémentaires de nettoyage et d'inspection télévisée sur les rues McGibbon et Principale;

CONSIDÉRANT que certaines conduites avaient plus de dépôts de résidus que prévu et que cela a nécessité davantage de temps de nettoyage et une quantité supérieure de résidus à disposer;

Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE



CONSIDÉRANT l'avis de changement n° 1, daté du 10 novembre 2021 au montant de 22 054,50 \$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT que le règlement de délégation de pouvoirs aux fonctionnaires municipaux prévoit l'obligation de faire approuver par le Conseil les directives de changements des travaux d'un montant de plus de 10 000 \$;

CONSIDÉRANT la somme disponible au budget d'opération;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la directrice, Service du génie;

En conséquence, il est :

443-11-2021

Proposé par Monsieur le conseiller Christian David
appuyé par Monsieur le conseiller Gaétan Larose
et résolu

Que le Conseil municipal approuve l'avis de changement n° 1 concernant les travaux supplémentaires en lien avec l'ajout de tronçons et le nettoyage supplémentaire, au montant de 22 054,50 \$, taxes en sus.

-Adopté

15. Sécurité publique / Sécurité incendie :

15.1. Dépôt du rapport mensuel du directeur du Service de la sécurité incendie pour le mois de septembre 2021

Monsieur le maire résume le rapport du directeur, Service de la sécurité incendie pour le mois de septembre 2021 et il est déposé au Conseil.

16. Urbanisme :

16.1. Dépôt du rapport des permis et inspections du mois de septembre 2021

Monsieur le maire résume le rapport des permis et inspections pour le mois de septembre 2021 et il est déposé au Conseil.

16.2. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 13 octobre 2021

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme incluses au procès-verbal de la séance régulière tenue le 13 octobre 2021;



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

CONSIDÉRANT les demandes d'approbation de dérogation mineure pour le chemin des Cerfs, le 883, route Principale, le 133, boulevard Richelieu et le 131, rue Saint Exupéry;

CONSIDÉRANT les consultations écrites tenues séance tenante concernant ces demandes;

CONSIDÉRANT les demandes d'approbation de PIIA pour le chemin Beattie, le 412, rue Bédard, le 2, rue Émilien, la rue Louise-Kirouac, le 544, rue Principale, le 575 rue Principale, le 661, rue Principale et le 883, rue Principale;

En conséquence; il est :

444-11-2021

Proposé par Monsieur le conseiller Hugo Lajoie
appuyé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges
et résolu

Que le Conseil municipal entérine les recommandations incluses au procès-verbal de la séance régulière du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 13 octobre 2021.

-Adopté

16.3. Vente d'un terrain à Gestion Jason Bérubé inc. – lot 2 614 719 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT l'offre d'achat de Gestion Jason Bérubé inc. en date du 1er novembre 2021, portant sur un immeuble ayant une superficie totale d'environ quinze mille six cent mètres carrés (15 600 m.c.), connu comme étant le lot 2 614 719 du cadastre du Québec, situé en bordure de la rue Lowe;

CONSIDÉRANT que Gestion Jason Bérubé inc. désire procéder à la construction d'un bâtiment industriel d'une superficie minimale d'environ cinq mille cinq cent soixante-quinze mètres carrés (5 575 m.c.) dans le cadre de son projet sur la rue Lowe;

CONSIDÉRANT que la vente d'un terrain en parc industriel est assujettie à certaines conditions;

En conséquence; il est :

445-11-2021

Proposé par Madame la conseillère Aline Gravel
appuyé par Madame la conseillère Virginie Filiatrault
et résolu

Que le Conseil municipal accepte de vendre le lot 2 614 719 du cadastre du Québec, circonscription foncière d'Argenteuil, ayant une superficie totale d'environ quinze mille six cent mètres carrés (15 600 m. c.) en bordure de la rue Lowe, à Gestion Jason Bérubé inc. ayant son siège au 913, rue Michelin, Laval

**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**



(Québec) H7L 5B6, pour les fins de construction d'un bâtiment industriel, le tout aux conditions suivantes :

- Clause antispéculation à inclure au contrat :

Si l'acquéreur ou ses ayants droit, durant une période de vingt (20) ans à compter de la signature du contrat, désire vendre à un tiers une partie non construite de l'immeuble concerné, il devra d'abord l'offrir par écrit à la Ville à un prix équivalent à quatre-vingt-dix pour cent (90 %) du prix payé. La Ville aura alors un délai de soixante (60) jours pour accepter ou refuser cette offre.

Cependant, il est bien entendu que la vente de la totalité de l'immeuble avec le bâtiment dessus érigé tel que ci-devant prévu peut être faite sans offre préalable à la Ville.

La condition ci-haut mentionnée est imposée au profit de la Ville. Le non-respect de la condition entraînera une annulation, au profit de la Ville, de la présente vente relativement à cette partie de terrain, sans remboursement autre que quatre-vingt-dix pour cent (90 %) du prix payé. Dans un tel cas, toutes les améliorations faites à cet immeuble appartiendront à la Ville comme autres dommages liquidés.

- Clause de construction à inclure au contrat :

L'acquéreur s'engage à construire sur l'immeuble présentement vendu, dans un délai de 18 mois à compter de la présente résolution, un bâtiment industriel d'une superficie minimale d'environ cinq mille cinq cent soixante-quinze mètres carrés (5 575 m. c.) dans le cadre de son projet, permis par la réglementation municipale dans ce secteur.

À défaut par l'acquéreur de construire ce bâtiment dans le délai prescrit, la Ville aura le droit d'exiger la rétrocession en sa faveur, de l'immeuble présentement vendu, en payant une somme équivalente à quatre-vingt-dix pour cent (90 %) du prix payé et l'acquéreur s'engage dans une telle alternative à signer tous les documents pour donner effet à cette cession. Dans une telle alternative, toutes les améliorations faites à l'immeuble appartiendront comme autres dommages liquidés à la Ville.

La présente condition est indépendante de la procédure à suivre pour l'obtention des permis municipaux de construction à l'égard de l'immeuble présentement vendu.

Également résolu que le prix de vente soit de 274 777,60 \$ détaillé comme suit :

- 5,38 \$ du mètre carré pour la superficie de 3 790 mètres carrés affectée par une servitude d'Hydro-Québec. (5,38 \$ x 3 790 mètres carrés = 20 390,20 \$);



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

- 21,54 \$ du mètre carré pour le reste de la superficie soit 11 810 mètres carrés.
(21,54 \$ x 11 810 mètres carrés = 254 387,40 \$);

Du prix de vente de 274 777,60 \$, il faut déduire les frais de compensation auprès du MELCC pour le milieu humide dont l'estimation s'élève à 39 594,24 \$ selon le Règlement modifiant le Règlement sur la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques et d'autres dispositions réglementaires qui entrera en vigueur en décembre 2021;

Le prix de vente est donc de 235 183,36 \$ plus les taxes applicables.

Dans le cas où le montant de compensation réellement exigé par le MELCC serait plus ou moins élevé que le montant de compensation estimé (39 594,24 \$) selon ledit Règlement, la ville s'engage à défrayer l'écart jusqu'à un montant maximum de 224 777,60 \$, le prix de vente minimal que Gestion Jason Bérubé inc. devant payé pour l'acquisition dudit lot étant de 50 000 \$, plus les taxes applicables.

Les frais d'opération cadastrale, le cas échéant, d'études (test environnemental phase 1), de préparation et de publication du contrat notarié sont à la charge de l'acquéreur.

Le maire et la greffière étant autorisés à signer les documents requis aux fins des présentes, dont la signature d'une offre d'achat pour parfaire les présentes et établir les garanties à mettre en place en faveur de la Ville si requis.

-Adopté

17. Loisirs :

17.1. Approbation pour des travaux supplémentaires en lien avec les travaux de réaménagement du parc Richelieu

CONSIDÉRANT la résolution n° 227-06-2021, adoptée à la séance du 7 juin 2021, adjugeant à l'entreprise Bernard Paysagiste inc. le contrat pour les travaux de réaménagement du parc Richelieu;

CONSIDÉRANT qu'une demande a été effectuée à l'entrepreneur pour des travaux supplémentaires de retrait de sections de clôtures;

CONSIDÉRANT la directive de chantier n° 1, datée du 7 octobre 2021, au montant de 5 900 \$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT que certains ajustements au plan initial ont dû être effectués en raison de l'état de dégradation des clôtures existantes;

CONSIDÉRANT l'ajout de poteaux afin de solidifier les sections de filets de protection;



Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE

CONSIDÉRANT la directive de chantier n° 2, datée du 1^{er} novembre 2021, au montant de 19 631,50 \$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT que le règlement de délégation de pouvoirs aux fonctionnaires municipaux prévoit l'obligation de faire approuver par le Conseil les directives de changements des travaux d'un montant de plus de 10 000 \$;

CONSIDÉRANT les sommes disponibles prévues par la résolution n° 227-06-2021;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur du Service des loisirs, culture et vie communautaire;

CONSIDÉRANT que ce projet répond à l'action 10 du Plan stratégique 2019-2025 de la Ville de Lachute, soit « *Aménager les parcs dans un contexte de saines habitudes de vie* »;

En conséquence, il est :

446-11-2021

Proposé par Madame la conseillère Virginie Filiatrault
appuyé par Monsieur le conseiller Christian David
et résolu

Que le Conseil municipal approuve les directives de chantier n° 1 et n° 2 au montant total de 25 531,50 \$, taxes en sus, le tout payable à même le règlement d'emprunt 2019-816.

-Adopté

17.2 Autorisation à signer une entente pour l'implantation de sentiers de marche et de raquette sur le site du Club de Golf Lachute

Ce point est retiré.

18. Affaires diverses :

19. Deuxième période de questions

Le maire déclare ouverte la période de questions pour les personnes présentes à la séance. Diverses questions ont été formulées, auxquelles le maire et le directeur général ont apporté les réponses jugées utiles, la greffière prenant note de ces interventions afin de les référer aux personnes concernées pour fins de vérifications et suivi utile, le cas échéant. La période de questions est ensuite close.



Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE

20. Levée de la séance

447-11-2021

En conséquence, il est :

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges
appuyé par Monsieur le conseiller Hugo Lajoie
et résolu

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance soit levée à 20 h 12.

-Adopté

Bernard Bigras-Denis
Maire

Lynda-Ann Murray, notaire
Greffière

Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE



A large rectangular area defined by a thin black border. A diagonal line runs from the bottom-left corner to the top-right corner, dividing the space into two triangles. This area is intended for the minutes of the council meeting.